

Club inter-régional Sud-Ouest Plans de Paysage

Réunion technique n°9 – 12 mars 2020 – Toulouse (Haute-Garonne)

Préambule

La rencontre se fait exclusivement en présentiel, les territoires distants de Nouvelle-Aquitaine n'ayant pas la possibilité de participer à ce club. Le programme de la journée prévoyait, après quelques actualités générales, trois présentations dans la matinée. Les échanges entre participants ont conduit à reporter la présentation du plan de paysage de l'Entre-deux-Mers l'après-midi.

Éléments de contexte

Les actualités du club national

Après un rapide tour de table, un retour synthétique du séminaire national est présenté. Le Grand Sud-Ouest accueille trois nouveaux territoires, un en Occitanie, deux en Nouvelle-Aquitaine :

- Le territoire d'Eyne (Pyrénées Orientales) en lien avec la réserve naturelle
- La CC des Portes de l'Entre-deux-Mers (Gironde)
- La CC Creuse Sud-Ouest (Creuse)

Lors de ce séminaire, deux temps d'échanges collaboratifs ont été organisés, le premier sur la définition du site internet dédié aux politiques paysagères et intégrant les éléments relatifs aux plans de paysage, le second concernant la mise en œuvre et l'évaluation des plans de paysage.

Sur le site internet, les attentes des territoires et les principes de fonctionnement ont fait l'objet d'une synthèse qui a servi de base à la construction du site. Celui-ci est en cours de développement et pourrait être en ligne au cours du premier semestre.



Concernant l'atelier sur la mise en œuvre du plan de paysage, il en ressort deux termes majeurs qui sont :

- convaincre les acteurs, à commencer par les élus
- agir, en prévoyant une mise en œuvre ou des actions du plan de paysage permettant de le rendre visible et concret.

Un point est établi sur le nouvel appel à projet plan de paysage 2020. Au-delà des candidatures « classiques », cet AAP promeut des PP « thématiques » autour de la transition énergétique, avec une aide financière spécifique de l'ADEME.

Les participants soulignent la difficulté à mobiliser les élus locaux du fait des élections. La mise en place des nouveaux exécutifs prendra du temps et n'est pas forcément compatible avec les délais

de remise des candidatures annoncés.

La préparation « technique » des candidatures peut cependant s'envisager sans délais, la validation « politique » pouvant intervenir en avril-mai. Les délibérations pourront vraisemblablement parvenir ultérieurement, courant juin.

Les différentes démarches de plan de paysage engagées depuis 2013 dans le cadre des appels à projet ou hors AAP sont présentées sous forme cartographique. On en recense ainsi 13 en Nouvelle-Aquitaine et 16 en Occitanie.

Concernant le club sud-ouest, la participation des élus a été posée. Si sur le principe, rien ne s'oppose à ce qu'ils contribuent à l'activité du club, ce n'est peut-être pas le bon « format » pour les accueillir et les entendre. Voir s'il ne serait pas envisageable d'organiser un évènement spécifique.

Présentation de démarches de plan de paysage

Plan de paysage du Minervois

Ce plan de paysage s'est fait hors AAP. Il a débuté en 2016, sur le secteur des causses, canyons et vignobles du Minervois, en lien avec une OGS en développement à partir de 2015 (14 000 ha). Il est concerné par un ensemble de périmètres institutionnels (site classé, OGS) et périmètres de gestion de la biodiversité (Natura 2000). Il est en grande partie couvert par le PNR du Haut-Languedoc.

Le portage politique est assuré par le Syndicat mixte du Haut-Languedoc, regroupant les 7 communes concernées.

Ce territoire accueille annuellement 200 000 visiteurs, ce qui justifie son projet d'OGS.

A partir du plan de paysage, rédaction du projet et du programme d'actions de l'OGS, validés en 2018 au niveau départemental (CDNPS) puis en 2019 au niveau national (CSSPP). Imbrication forte des deux démarches.

Le PP a été participatif sur 3 ans d'études, avec des ateliers et de groupes de travail. Le plan d'actions est réaliste.

Ce territoire est confronté à l'éolien. Même en l'absence de parc dans l'OGS, impact visuel des parcs extérieurs. Des actions sont envisagées pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et notamment du développement du photovoltaïque.

Développement d'un OPP sur l'OGS, en lien avec l'OPP existant sur le PNR. Les orientations de l'OGS ont du mal à se traduire dans la planification non homogène du territoire. Le SM assure une animation avec parfois une ingérence dans cette planification.

Le Bureau d'études prestataire était Esquisse paysagiste.s

Plan de paysage des Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault et articulation avec la question de la transition énergétique

En 2018, le périmètre du Grand Site de France a doublé, concernant maintenant 10 communes, sur trois intercommunalités. Cependant les communes alentours ne se retrouvent pas forcément dans le plan d'actions du GSF, d'où le développement d'un plan de paysage sur un périmètre de 28 communes.

Par ailleurs, les actions du programme du GSF concernent essentiellement l'accueil touristique, pas le paysage.

Territoire lauréat 2017 de l'appel à projet. Démarrage des prestations en septembre 2018, un an de travail sur le diagnostic partagé mais pas encore validé. Document de belle qualité graphique,

recherchant l'exhaustivité mais trop conséquent et pas synthétique (160 pages), ne permettant pas d'aller à l'essentiel et de retenir ce qui est important sur ce territoire.

Engagement de la phase OQP dès début 2020, sans attendre la finalisation de la première phase. Organisation d'un forum sur 3 marchés en janvier 2020, ayant permis de toucher plus de 200 personnes et de recueillir leurs vœux pour « les paysages de demain ». Cette phase va permettre de rédiger les OQP jusqu'en juin 2020.

Des difficultés de méthodologie et d'appréciation entre le MOA et le BE. Une certaine incompréhension, y compris dans la terminologie (enjeux pas clairs par exemple). Le BE n'a même pas analysé les documents d'urbanisme des 28 communes ...

Le bureau d'études est CAUDEX, implanté sur Lyon.

Besoin du territoire de l'appui des services de l'État (DREAL et DDT).

En parallèle, une mission d'architecte conseil, menée notamment par Cécil Mermier sur 3 ans et à raison de 4 jours par mois permet de concrétiser un certain nombre d'actions modeste et ponctuelle mais réelles.

Un OPP est prévu au-delà du périmètre de l'OGS. La finalisation du PP est prévue au printemps 2021.

Le réseau des Grands Sites de France a déposé une motion en mai 2018 contre le développement de l'éolien.

En 2019, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire pour réaliser des plans de paysage incluant la transition énergétique sur des OGS/GSF. Trois territoires sont concernés en Occitanie (Canigo, Gorges de l'Hérault et Pont du Gard). Ce second plan de paysage se basera grandement sur les éléments dégagés dans le premier PP et devrait être engagé après validation des OQP du premier plan de paysage au second semestre 2020. Cela permettra de compléter les démarches PCAET engagées partiellement sur le territoire, en analysant les différentes composantes énergétiques pouvant interférer avec le territoire (besoins, sobriété, production ENR en lien avec les spécificités paysagères).

Plan de Paysage de l'Entre-deux-Mers

Ce plan de paysage est lauréat 2019 de l'appel à projets. La réflexion a cependant débuté dès 2016. Elargissement de la communauté de communes de 7 à 11 communes en 2017 (loi Notre), au sud de Bordeaux.

Des ateliers de territoire ont permis de définir 9 valeurs.

L'objectif de base de la CC était de se doter de deux documents complémentaires, un PLH et un PP, au travers d'un récit et d'éléments de langage. Il est prévu même d'élaborer un livre qui raconte le territoire.

Les paysages identitaires sont formés d'une mosaïque paysagère. L'histoire est marquée aussi par celle du fleuve, la Garonne, avec ses domaines viticoles et leur accès privilégié. Ces éléments sont révélés par les dessins de la paysagiste, Sonia Fontaine.

La coopération avec les territoires limitrophes se pose, au-delà d'être une « porte » de Bordeaux. Trois motifs paysagers s'imposent, le fleuve, les collines et les vallons.

En terme de méthode, la concertation repose sur un groupe de travail composé de 6 élus qui se rencontre tous les mois. Il s'adjoint les compétences d'une quinzaine de personnes ressource. Ce groupe évoluera après les élections. Des entretiens et des ateliers compléteront le dispositif.

Le plan de paysage est décomposé en deux parties, la première concernant le récit (où veut-on aller, que veut-on faire?) et la seconde consistera à développer un thème principal en vue de lancer une série d'actions (objectif septembre 2020).

Quelques idées émergent : découverte du territoire, les lisières viticoles, l'interface avec les jardins privés, les conflits d'usage.

Les études de PP devraient être finalisées en octobre 2021.

Ce PP est en relation étroite avec celui plus vaste du SYSDAU.

Une des actions engagées concerne la formation sur 5 ans des agents communaux sur la question des paysages du quotidien (tous profils d'agents). Il est prévu une intervention de l'IUT de Bordeaux sur les questions de médiation urbaine.

A l'occasion de la fête de la Nature le 6 juin, des événements autour du plan de paysage sont prévus (balades, conférences, photo-élicitation ...).

Le coût du plan de paysage est de 70 k€ TTC en prestations dont 6 k€ pour l'animation et 0,6 ETP (agent recruté pour le plan de paysage).

Échanges complémentaires

Plan de paysage de l'agenais

Lauréat 2018. le bureau d'études vient d'être retenu (Ginjaume architecture et paysage).

Le territoire de l'agenais est très passant, avec de gros projets en cours (zone économique de 200 ha, LGV, gare TGV, contournement d'Agen ...).

Le plan de paysage est envisagé pour améliorer les aspects qualitatifs du territoire, le cadre de vie. Parmi les sujets à traiter, les entrées de ville dégradées ainsi que les centre-ville. La question des beaux paysages se pose aussi. Il est prévu 6 mois de diagnostic.

Le territoire concerne 44 communes et 105 000 habitants. La question de la mobilisation et de la concertation de la population et des élus se pose. Il est prévu deux jours de balade paysagère au mois de Mai. Le PP devra aussi contribuer à l'alimentation du SCoT, dont la révision a été prescrite. Chaque commune bénéficiera aussi d'une feuille de route adaptée.

Le coût de la prestation est de 70 k€ TTC + frais de communication. Il n'y a pas eu de recrutement spécifique.

Difficultés avec les prestataires

Les participants évoquent collectivement les difficultés rencontrées avec les bureaux d'études prestataires. Il est important, lors des appels d'offres, de prévoir une audition et que l'auditionné soit le chef de projet qui travaillera sur le PP (condition à préciser dans l'appel d'offres).

Il est aussi parfois difficile de piloter les paysagistes. Des exemples de conflits sont relatés.

Des aides appréciées

Les chargés d'études des territoires trouvent un réel intérêt dans la participation des paysagistes conseil de l'État. Il peuvent échanger avec leurs confrères entre professionnels ... Le message passe souvent mieux. La difficulté vient de la mobilisation de ces compétences qui nécessite de passer par les services gestionnaires pas toujours identifiés. Il est indiqué que les DDT(m), et les CAUE ont des paysagistes conseil mobilisables sur les plans de paysage

Les chargés d'études apprécient vraiment les rencontres du club, car ils peuvent s'inspirer des échanges, relever des méthodes et ré-investir certaines pratiques dans leurs plans de paysages.

Prochain club

La prochaine rencontre sera programmée en septembre-octobre 2020 sur Bordeaux.

Participants

Territoire / plan de paysage	Lauréat PP	Nom du participant
Lomagne gersoise	2015	Nicolas DARCANGE <i>excusé</i>
PNR de Millevaches	2017	Florence LEPLÉ <i>excusée</i>
Pyrénées Vallées des Gaves	2017	Clémentine ROUZAUD, <i>excusée</i>
Neste-Barousse	2017	Lydie FOURCADE <i>excusée</i>
Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault	2017	Laure BENE
		Emma BOUTOT
Aire métropolitaine bordelaise	2017	Luana GIUNTA <i>excusée</i>
Bocage bressuirais	2017	Anne FONTENEAU <i>excusée</i>
SM du Pays de l'Agenais	2018	Julie DEROY
CC Mellois en Poitou	2018	Sélin ERSOY <i>excusée</i>
Haut Vicdessos	2018	Laure CHEVILLARD <i>excusée</i>
PNR Pyrénées ariégeoises, transition énergétique (hors AAP)		
Portes de l'Entre-deux-Mers	2019	Hugo MOLINIER
Plan de paysage du Minervois (hors AAP)		Amélie-Madeleine GUERS (PNRHL)
		Sylvain BRISA (SM Pays Haut Languedoc et Vignobles)
DDT		Cyril CRAMPE DDT des Hautes-Pyrénées
CEREMA		Bénédicte BAXERRES
DREAL Nouvelle Aquitaine		Sophie DE STOPPELEIRE (référente paysage régionale)
DREAL Occitanie		Isabelle JARDIN (CMT-IS Gers)
		Geneviève SASIA (CMT-IS Hautes-Pyrénées)
		Alain GUGLIELMETTI (référent paysage régional) animateur

Annexe

Page suivante, carte des plans de paysage des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Pièces jointes

Présentations DREAL, Minervois, Plaines Causses et Gorges de l'Hérault, Portes de l'Entre-deux-Mers.

Club sud-ouest Plan Paysage Lauréats 2013-2019 et autres démarches de plans paysages

